

Conflit israélo-arabe

Le même ministre du cabinet israélien a aussi révélé que l'objectif de l'invasion n'était pas militaire, le but principal étant plutôt l'anéantissement de l'OLP et le mobile politique d'enlever tout espoir de récupération de la rive occidentale occupée. Cette opération a donc été exécutée pour réduire à néant les espoirs que pouvaient entretenir les Arabes vivant dans cette zone occupée à l'égard de l'aide que pouvait fournir l'OLP.

Hier, lors d'une séance du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, voici ce que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a dit au sujet de la politique de colonisation d'Israël: «Nous déplorons vivement la politique de colonisation poursuivie par Israël. Nous considérons l'établissement de colonies et les autres mesures prises par Israël pour étendre son emprise sur la zone occupée, comme contraires au droit international et fondamentalement nuisible à l'instauration de la paix. Nous voudrions que ce genre d'activité prenne fin.»

Que se passe-t-il précisément sur la rive occidentale? Du point de vue du droit international, l'autorité légale en la matière découle de la Quatrième convention de Genève de 1949. L'article 47 de la convention interdit l'annexion de tout territoire occupé par suite d'une action militaire. L'article 49 interdit l'implantation de tout ressortissant du pays occupant sur la terre occupée et défend également la déportation de la population habitant le territoire occupé.

Depuis 1967, le gouvernement d'Israël a systématiquement violé toutes ces dispositions. L'établissement de Juifs israéliens et naturellement de Juifs israéliens venus d'autres pays, sur les terres de la rive occidentale fait partie de toute évidence d'un plan destiné à faire reconnaître un fait accompli sur la rive occidentale; c'est-à-dire que d'ici cinq ans, il sera impossible à quiconque, quelles que soient ses bonnes intentions à l'égard des Palestiniens, de faire la part des choses entre les deux populations.

M. Peterson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député accepterait-il que je lui pose une question?

M. Watson: Bien sûr, mais quand j'aurai fini.

Le premier ministre Begin l'a confirmé à différentes reprises. Dans une entrevue accordée au *Wall Street Journal* en avril 1982 au sujet d'un discours qu'il avait prononcé à la Knesset tout au début de mai 1982, il a déclaré que l'objectif du gouvernement d'Israël était d'annexer, en l'espace de cinq ans, la Judée et la Samarie, en somme la rive ouest, de même que la bande de Gaza. C'est le premier ministre lui-même qui l'a dit. Le gouvernement israélien a clairement affirmé qu'il n'accepterait pas que d'autres gouvernements l'obligent à interrompre ses efforts de colonisation.

Il existe deux plans de colonisation de la rive occidentale. Un plan à long terme qui avait été d'abord approuvé par le gouvernement travailliste. Un autre plan dont la réalisation se poursuit actuellement, à moyen terme, élaboré en 1978 par Matityahu Drobles, un dirigeant de l'Organisation sioniste mondiale, et c'est le plan retenu par le gouvernement d'Israël.

Le plan vise à créer au cours de cette période 46 nouveaux établissements qui devraient abriter environ 16,000 nouveaux ménages. La mise à exécution de ce plan coûterait environ 2.5 milliards de dollars. En outre, 38 établissements déjà existants ont été agrandis. De sorte qu'à la fin de 1983, on prévoit que 27,000 nouveaux ménages s'établiront sur la rive occidentale.

Mon temps achève, monsieur le Président. Je ne peux malheureusement vous exposer en détail tout ce qui se passe sur la rive occidentale. Par exemple, les Israéliens consomment le tiers de toute l'eau des puits de la rive occidentale. Les colons israéliens percent des puits près des sources d'approvisionnement des habitants arabes. Les sources étant asséchées, les cultures végètent et les agriculteurs sont obligés de vendre leur terre à vil prix.

Enfin, pour terminer, je prie la Chambre de prendre conscience de ce qui se passe sur la rive occidentale. Combien de terres ont été ainsi accaparées? C'est extrêmement difficile à dire. Tout comme les données sur le terrorisme, elles sont très contradictoires. La principale raison c'est que les Israéliens ne tiennent pas à publier des statistiques sur les territoires enlevés à la population arabe de la rive occidentale et de la bande de Gaza.

A partir de certaines données israéliennes et d'études faites par des Palestiniens, on estime qu'un peu plus de 27 p. 100 de la superficie de la rive occidentale est passé aux mains d'Israéliens, de colons juifs.

En avril 1979, il y avait déjà 91,000 colons juifs d'installés sur la rive ouest, dont la majorité étaient bien sûr dans la partie est de Jérusalem et ce n'était que le début de la colonisation de cette partie du pays. La commission spéciale de l'ONU concernant la Palestine ainsi que les chercheurs palestiniens estiment que les superficies de terre confisquées ne représentent pas 27 p. 100, mais plutôt entre 33 et 37 p. 100 de ce secteur. Si on part du principe qu'il y a 27 p. 100 des terres qui ont été confisquées, selon la commission spéciale de l'ONU, ce chiffre représenterait pratiquement les trois-quarts des terres cultivées dans cette région. Nous voilà donc devant un fait accompli, un problème qui sera d'autant plus difficile à régler.

● (1720)

Il me semble qu'au nom de la justice, nous pourrions défendre la motion actuellement à l'étude devant des tribunes internationales. Nous pourrions aussi nous rallier à l'idée de M. Stanfield qui a prétendu qu'une bonne façon de savoir qui devrait représenter les Palestiniens sur la rive ouest, ce serait de tenir un référendum pour leur demander quels représentants ils aimeraient avoir lors des négociations futures. Le Canada devrait défendre cette idée.

Nous devrions aussi faire nôtre la proposition franco-égyptienne dont le conseil de sécurité des nations Unies a été saisie, proposition qui demande instamment qu'Israël et l'OLP reconnaissent mutuellement leur existence.